



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Saint-Tite**

**Procès-verbal de la séance ordinaire  
du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite  
tenue le 2 juin 2025 à 19h00  
à la salle du conseil de l'hôtel de ville  
située au 540, rue Notre-Dame à Saint-Tite**

**Sont présents(es) :**

Madame Annie Pronovost, Mairesse  
Madame Josée Chouinard, Conseillère municipale  
Monsieur Gilles Goyette, Conseiller municipal  
Monsieur Yvon Laforme, Conseiller municipal  
Me Pierre-Louis Vincent, Directeur général  
Me Simon Parisé, Greffier  
Madame Marie-Hélène Piché, Trésorière

**Sont absents(es) :**

Monsieur Guy Baillargeon, Conseiller municipal  
Monsieur Pierre Frigon, Conseiller municipal

Le siège numéro 1 au conseil municipal est vacant.

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Mme Annie Pronovost.

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 mai 2025 et de la séance extraordinaire du 26 mai 2025
4. Administration - Direction générale
  - 4.1. Concordance et courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 056 800 \$ qui sera réalisé le 18 juin 2025
  - 4.2. Mandat à la MRC de Maskinongé afin qu'elle demande des soumissions pour le prochain contrat d'assurance collective
  - 4.3. Octroi d'un mandat de gestion du Fonds régional d'assurance collective des municipalités de la Mauricie à ASQ Consultants
  - 4.4. Octroi de la gestion du stationnement de la bibliothèque municipale à la Société d'histoire et de généalogie de Saint-Tite pendant le Festival Western 2025
  - 4.5. Conclusion d'une entente intermunicipale sur la gestion des appareils et des biens régionaux
  - 4.6. Approbation de la liste des déboursés du 1er au 31 mai 2025 au montant de 340 989,59 \$
5. Greffe
  - 5.1. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 553-2025 amendant le règlement numéro 413-2017 relatif à l'administration et à la gestion de l'événement spécial : Festival Western de Saint-Tite



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Saint-Tite**

**5.2.** Adoption du projet de règlement numéro 553-2025 amendant le règlement numéro 413-2017 relatif à l'administration et à la gestion de l'événement spécial : Festival Western de Saint-Tite

**5.3.** Détermination de la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement numéro 553-2025

**5.4.** Conclusion d'une transaction et quittance avec la Succession Lise Carpentier quant au litige qui l'oppose à la Ville

**6.** Loisirs et culture

**6.1.** Octroi d'une commandite d'un montant de 500,00 \$ à l'organisme Baseball Mineur Mékinac

**7.** Transport, hygiène du milieu et travaux publics

**7.1.** Autorisation de tenir une collecte de fonds sur la voie publique pour l'organisme Fondation Mira aux intersections de la rue du Moulin et du boulevard Royal et des rues Notre-Dame et du Moulin

**8.** Correspondance

**9.** Affaires nouvelles

**9.1.** Octroi d'une autorisation au Carrefour Normandie St-Tite inc. afin qu'il utilise le terrain vacant situé sur la rue Saint-Gabriel (lot 4 443 248 du Cadastre du Québec) pour y faire un jardin collectif

**9.2.** Octroi d'un contrat de services à l'entreprise Innovision+ inc. aux fins de fournir des services d'impartition, de support et du matériel électoral pour les prochaines élections municipales

**9.3.** Demande au Ministère des Transports et de la Mobilité durable afin qu'il procède lui-même à l'installation de la signalisation sur la Route 153 durant le Festival Western édition 2025

**10.** Période de questions

**11.** Levée de la séance

2025-06-164

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Gilles Goyette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit ouverte.

Adoptée à l'unanimité

2025-06-165

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Josée Chouinard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de dispenser le greffier de la lecture de l'ordre du jour tel que reçu par les membres du conseil municipal avant la présente séance, de l'adopter tel que reçu ainsi que de le faire insérer au début du procès-verbal de la présente séance.

Adoptée à l'unanimité

2025-06-166

**3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2025 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 MAI 2025**



## Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite

Considérant que les membres du conseil dispensent le greffier de faire la lecture du procès-verbal puisque ce dernier leur a été transmis à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

En conséquence, il est proposé par Yvon Laforme et résolu à l'unanimité des conseillers présents de dispenser le greffier de la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 mai 2025 et de la séance extraordinaire du 26 mai 2025, tels que reçus par les membres du conseil municipal au plus tard la veille de la présente séance, ainsi que de les approuver tels que rédigés.

Adoptée à l'unanimité

#### 4. ADMINISTRATION - DIRECTION GÉNÉRALE

2025-06-167

##### 4.1. CONCORDANCE ET COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 1 056 800 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 18 JUIN 2025

Considérant que, conformément au règlement d'emprunt numéro 544-2024 autorisant notamment un emprunt de 1 194 860 \$, la Ville de Saint-Tite souhaite, pour le moment, emprunter par billets une somme de 1 056 800 \$, emprunt qui sera réalisé le 18 juin 2025;

Considérant que la Ville se réserve la possibilité d'emprunter éventuellement la somme de 138 060 \$ en vertu dudit règlement;

Considérant que, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 544-2024, la Ville souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

En conséquence, il est proposé par Josée Chouinard et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

Que la somme de 1 056 800 \$ empruntée aux termes du règlement d'emprunt numéro 544-2024 soit financée par billets, conformément à ce qui suit:

- 1) les billets seront datés du 18 juin 2025;
- 2) les intérêts seront payables semi-annuellement, le 18 juin et le 18 décembre de chaque année;
- 3) les billets seront signés par la mairesse et la trésorière;
- 4) les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2026	25 400\$
2027	26 400\$
2028	27 400\$
2029	28 600\$



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Saint-Tite**

2030	29 600\$	(à payer en 2030)
2030	919 400\$	(à renouveler)

Qu'en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 544-2024 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 18 juin 2025), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Adoptée à l'unanimité

2025-06-168

**4.2. MANDAT À LA MRC DE MASKINONGÉ AFIN QU'ELLE DEMANDE DES SOUMISSIONS POUR LE PROCHAIN CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE**

Considérant que la MRC de Maskinongé offre à son personnel une assurance collective en association avec le Fonds régional d'assurance collective des municipalités de la Mauricie, un regroupement d'autres municipalités locales de la région de la Mauricie;

Considérant qu'un appel d'offres public doit être lancé en vue du contrat annuel prévu pour débiter le 1er janvier 2026;

Considérant qu'un cahier des charges a été élaboré par ASQ Consultants, cabinet en avantages sociaux et M. Jean-Philippe Lamotte, conseiller en assurance et rentes collectives, avec la collaboration étroite des représentants des municipalités locales participantes;

Considérant que la MRC de Maskinongé a proposé d'agir au nom de tous pour le processus d'appel d'offres et de réception des soumissions;

Considérant qu'il y a lieu de mandater la MRC de Maskinongé pour le processus d'appel d'offres et de réception des soumissions;

En conséquence, il est proposé par Josée Chouinard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

Que la Ville de Saint-Tite mandate la MRC de Maskinongé afin de demander des soumissions pour le prochain contrat d'assurance collective;

QU'une copie conforme de la présente résolution soit transmise à monsieur Jean-Philippe Lamotte du cabinet ASQ Consultants.

Adoptée à l'unanimité.

2025-06-169

**4.3. OCTROI D'UN MANDAT DE GESTION DU FONDS RÉGIONAL D'ASSURANCE COLLECTIVE DES MUNICIPALITÉS DE LA MAURICIE À ASQ CONSULTANTS**

Considérant que le cabinet ASQ Consultants effectue la gestion du Fonds régional d'assurance collective des municipalités de la Mauricie depuis la



## Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite

création du regroupement et qu'il a participé à la rédaction des cahiers des charges des précédents appels d'offres, en collaboration avec l'ensemble des municipalités participantes ;

Considérant que la Ville de Saint-Tite adhère à ce regroupement d'assurance collective ;

Considérant que le cabinet ASQ Consultants a déposé une offre de services afin de nous appuyer dans la gestion de ce regroupement régional ;

Considérant que la rémunération payable au cabinet ASQ Consultants est incluse dans les coûts qui nous seront proposés par l'assureur qui aura été retenu et qu'aucune autre somme d'argent supplémentaire ne sera requise;

En conséquence, il est proposé par Gilles Goyette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

Que le conseil de la Ville de Saint-Tite confie à ASQ Consultants le mandat de gestion de ce regroupement régional d'assurance collective.

Qu'une copie conforme de la présente résolution soit transmise à monsieur Jean-Philippe Lamotte du cabinet ASQ Consultants.

Adoptée à l'unanimité.

2025-06-170

#### **4.4. OCTROI DE LA GESTION DU STATIONNEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE À LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET DE GÉNÉALOGIE DE SAINT-TITE PENDANT LE FESTIVAL WESTERN 2025**

Considérant que les responsables de la Société d'histoire et de généalogie de Saint-Tite sont intéressés à prendre en charge la gestion du stationnement de la bibliothèque municipale Marielle-Brouillette pour l'édition 2025 du Festival Western;

Considérant qu'ils ont demandé à la Ville, à titre de contribution financière de celle-ci à leur mission, de conserver l'ensemble des revenus générés par la location de ce stationnement durant le Festival Western;

En conséquence, il est proposé par Yvon Laforme et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise la Société d'histoire et de généalogie de Saint-Tite à opérer le stationnement de la bibliothèque municipale Marielle-Brouillette pour l'édition 2025 du Festival Western et à conserver l'entièreté des revenus générés par cette activité;

Adoptée à l'unanimité



2025-06-171

**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Saint-Tite**

**4.5. CONCLUSION D'UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE SUR LA  
GESTION DES APPAREILS ET DES BIENS RÉGIONAUX**

Considérant qu'il y a lieu de signer une entente intermunicipale relative à la gestion et à l'utilisation d'appareils et de biens régionaux afin de définir les modalités de gestion, de maintenance et d'utilisation des appareils et des biens régionaux, en conformité avec le Code municipal et la Loi sur les cités et villes;

Considérant le projet d'entente présenté au conseil municipal de la Ville de Saint-Tite, lequel est annexé à la présente résolution;

Considérant qu'il y a lieu de conclure cette entente et d'y donner suite;

En conséquence, il est proposé par Gilles Goyette et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise la conclusion de cette entente intermunicipale relative à la gestion et à l'utilisation d'appareils et de biens régionaux;

Que la mairesse et le directeur général de la Ville soient autorisés à signer ladite entente.

Adoptée à l'unanimité

2025-06-172

**4.6. APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS DU 1ER AU 31 MAI  
2025 AU MONTANT DE 340 989,59 \$**

Considérant que pour l'approbation de la liste des déboursés du 1er au 31 mai 2025, chacun des membres du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite a reçu un rapport exhaustif des dépenses pour cette période;

En conséquence, il est proposé par Yvon Laforme et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

Que la liste des déboursés au montant de 340 989,59 \$ soit approuvée.

Adoptée à l'unanimité

**5. GREFFE**

**5.1. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT  
NUMÉRO 553-2025 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 413-  
2017 RELATIF À L'ADMINISTRATION ET À LA GESTION DE  
L'ÉVÉNEMENT SPÉCIAL : FESTIVAL WESTERN DE SAINT-TITE**

Josée Chouinard donne avis de motion qu'il sera soumis, lors d'une prochaine séance, le règlement numéro 553-2025 amendant le règlement numéro 413-2017 relatif à l'administration et à la gestion de l'événement spécial : Festival Western de Saint-Tite.

Ce règlement a notamment pour objet de conférer de nouveaux pouvoirs au coordonnateur adjoint (coordonnateur sécurité événementielle), régir la



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Saint-Tite**

location d'espaces pour tentes de camping et leur implantation sur les sites, modifier les heures autorisées et le parcours des véhicules à traction animale offrant au public des tours, balades ou promenades, modifier le type d'expertise vétérinaire nécessaire à déposer afin d'obtenir un permis pour réaliser ces activités, préciser ce qui doit être peinturé sur un kiosque en contreplaqué ou en panneaux de copeaux, prohiber la possibilité de vendre des couteaux pour la préparation alimentaire, encadrer strictement la vente d'animaux de compagnie et le lavage des véhicules de loisirs, obliger la mise à la disposition de toilettes pour les tentes de camping, préciser l'affichage des numéros d'emplacement pour tentes et véhicules de loisirs, préciser ce que le certificat de conformité des appareillages commerciaux de propane doit minimalement comporter, préciser que le propriétaire d'un kiosque de bois doit faire la preuve, sur demande, de l'application d'une peinture ignifuge ou d'un produit retardateur de flammes sur son kiosque, modifier les tarifs des permis et en ajouter de nouveaux avec de nouveaux tarifs et enfin ajouter certaines prohibitions de stationnement.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

2025-06-173

**5.2. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 553-2025  
AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 413-2017 RELATIF À  
L'ADMINISTRATION ET À LA GESTION DE L'ÉVÉNEMENT  
SPÉCIAL : FESTIVAL WESTERN DE SAINT-TITE**

Considérant qu'il y a lieu d'apporter des modifications au règlement numéro 413-2017 relatif à l'administration et à gestion de l'événement spécial : Festival Western de Saint-Tite;

Considérant que la Loi concernant la Ville de Saint-Tite (Projet de loi n° 209 - Privé), qui a été sanctionnée le 9 juin 2021, prévoit que les articles 124 à 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1) s'appliquent à tout règlement adopté pour encadrer l'occupation des immeubles lors d'un événement spécial;

Considérant que lesdits articles 124 à 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme s'appliquent par conséquent, au projet de règlement numéro 553-2025 amendant le règlement numéro 413-2017 relatif à l'administration et à la gestion de l'événement spécial : Festival Western de Saint-Tite;

Considérant que ledit projet de règlement numéro 553-2025 fait suite aux recommandations émises par le comité consultatif de la Loi 209, le tout conformément à la Loi concernant la Ville de Saint-Tite;

Considérant que le greffier explique sommairement en séance la teneur du règlement numéro 553-2025;

En conséquence, il est proposé par Yvon Laforme et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite adopte, conformément à l'article 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le projet de règlement numéro 553-2025 amendant le règlement numéro 413-2017 relatif à



## Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite

l'administration et à la gestion de l'événement spécial : Festival Western de Saint-Tite. Le projet de règlement est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité

2025-06-174

### **5.3. DÉTERMINATION DE LA DATE, L'HEURE ET LE LIEU DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 553-2025**

Considérant que la Ville de Saint-Tite a procédé à l'adoption du premier projet de règlement numéro 553-2025 modifiant le règlement numéro 417-2013 relatif à l'administration et à la gestion de l'événement spécial: Festival Western de Saint-Tite;

Considérant que ce projet de règlement doit être soumis pour consultation lors d'une assemblée publique en vertu de l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le tout tel que requis en vertu de la *Loi concernant la Ville de Saint-Tite* (projet de loi n° 209 privé);

Considérant qu'en vertu de cet article, le conseil doit fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation doit déjà avoir lieu pour le projet de règlement 552-2025, laquelle a été fixée aux termes de la résolution numéro 2025-05-159 au 12 juin 2025, à 19h00 à la salle du conseil de l'hôtel de ville, et qu'il est souhaité qu'à cette séance soit abordée les projets de règlements numéros 552-2025 et également 553-2025;

Considérant qu'il est possible que la mairesse soit absente lors de cette assemblée, elle souhaite par conséquent désigner un autre membre du conseil, à savoir Yvon Laforme, pour tenir cette assemblée publique si elle devait être absente;

En conséquence, il est proposé par Gilles Goyette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite fixe l'assemblée publique de consultation le jeudi 12 juin 2025, à 19h00 à la Salle du conseil de l'Hôtel de ville de Saint-Tite située au 540, rue Notre-Dame, Saint-Tite, soit lors de la même séance que celle prévue pour le projet de règlement numéro 552-2025;

Qu'en cas d'absence de la mairesse, monsieur Yvon Laforme sera responsable de tenir cette assemblée au lieu de la mairesse;

Adoptée à l'unanimité

2025-06-175

### **5.4. CONCLUSION D'UNE TRANSACTION ET QUITTANCE AVEC LA SUCCESSION LISE CARPENTIER QUANT AU LITIGE QUI L'OPPOSE À LA VILLE**



## Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite

Considérant le Pourvoi en contrôle judiciaire et, subsidiairement, demande en démolition d'un immeuble de la Succession Lise Carpentier daté du 4 avril 2024, portant le numéro de cour 410-17-002221-245;

Considérant qu'à ce pourvoi, la Ville est défenderesse;

Considérant qu'un litige persiste jusqu'à ce jour quant à l'émission d'un permis de démolition pour la bâtisse sise au 827, rue Francoeur, à Saint-Tite;

Considérant qu'un potentiel litige quant à l'émission d'un permis de démolition pour la bâtisse sise au 303, boulevard Saint-Joseph à Saint-Tite pourrait survenir;

Considérant que la Ville et la Succession Lise Carpentier souhaitent en venir à une entente afin de mettre un terme à ce litige et à ce litige potentiel;

Considérant qu'une entente de transaction et quittance a été préparée par les avocats respectifs de la Ville et de la Succession Lise Carpentier et qu'une copie est soumise au conseil municipal pour son approbation;

Considérant qu'afin de donner plein et entier effet à cette entente, les fonctionnaires de la Ville devront effectuer certaines démarches et accorder certaines autorisations, notamment quant à la démolition des bâtisses mentionnées au préambule;

En conséquence, il est proposé par Yvon Laforme et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

Que l'entente de transaction et quittance soumise au conseil municipal soit acceptée;

Que le Directeur général ou le Greffier soit autorisé à signer ladite entente ainsi que tout document nécessaire ou utile et à faire toute chose afin de donner plein et entier effet à la transaction et quittance et à la présente résolution, dont notamment signer les autorisations de démolition et les actes de radiation pertinents à la transaction et quittance;

Adoptée à l'unanimité

### 6. LOISIRS ET CULTURE

#### 6.1. OCTROI D'UNE COMMANDITE D'UN MONTANT DE 500,00 \$ À L'ORGANISME BASEBALL MINEUR MÉKINAC

Considérant que l'organisme Baseball Mineur Mékinac a fait parvenir une demande de commandite à la Ville de Saint-Tite aux fins de contribuer à ses activités;

Considérant que la Ville souhaite accéder à cette demande en fournissant une commandite d'un montant de 500,00 \$;

2025-06-176



## Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite

En conséquence, il est proposé par Gilles Goyette et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le versement d'une somme de 500,00 \$ à Baseball Mineur Mékinac à titre de commandite.

Adoptée à l'unanimité

### 7. TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET TRAVAUX PUBLICS

2025-06-177

#### 7.1. AUTORISATION DE TENIR UNE COLLECTE DE FONDS SUR LA VOIE PUBLIQUE POUR L'ORGANISME FONDATION MIRA AUX INTERSECTIONS DE LA RUE DU MOULIN ET DU BOULEVARD ROYAL ET DES RUES NOTRE-DAME ET DU MOULIN

Considérant que l'organisme Fondation Mira a déposé une demande au conseil afin de tenir une collecte de fonds fait sous la gouverne des Chevaliers de Colomb du Conseil 2242, le samedi 17 mai 2025, de 10h00 à 15h00 aux intersections suivantes : rue du Moulin et boulevard Royal et rues Notre-Dame du Moulin;

Considérant que cette demande a été accordée aux termes de la résolution numéro 2025-02-43;

Considérant que la collecte n'a pu se tenir le 17 mai 2025 compte tenu des conditions météorologiques;

Considérant que l'organisme a déposé une nouvelle demande afin de tenir la collecte le 7 juin 2025 ou, en cas de pluie, au 14 juin 2025, entre 10h00 et 15h00 aux mêmes endroits qu'initialement demandé;

Considérant que cette collecte a pour objectif d'accroître l'autonomie et l'inclusion sociale des personnes vivant avec un handicap visuel ou moteur ainsi que des jeunes présentant un trouble du spectre de l'autisme, en leur fournissant gratuitement un chien entraîné pour répondre à leurs besoins;

En conséquence, il est proposé par Gilles Goyette et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

Que le conseil municipal de la Ville autorise l'organisme Fondation Mira, sous la gouverne des Chevaliers de Colomb du Conseil 2242, à tenir une collecte de fonds le samedi 7 juin 2025 de 10h00 à 15h00, ou à défaut le 14 juin 2025 aux mêmes heures, aux intersections de la rue du Moulin et du boulevard Royal et des rues Notre-Dame et du Moulin;

Adoptée à l'unanimité

2025-06-178

### 8. CORRESPONDANCE



**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Saint-Tite**

1. De madame Chantale Désaulniers nous informant d'une soirée de réflexion sur l'avenir de notre milieu le lundi 16 juin 2025 à 19h à la salle du Club des Aînés de Saint-Tite, 480 boulevard Saint-Joseph, Saint-Tite;

Il est proposé par Yvon Laforme et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le dépôt de la correspondance;

Adoptée à l'unanimité

**9. AFFAIRES NOUVELLES**

2025-06-179

**9.1. OCTROI D'UNE AUTORISATION AU CARREFOUR NORMANDIE ST-TITE INC. AFIN QU'IL UTILISE LE TERRAIN VACANT SITUÉ SUR LA RUE SAINT-GABRIEL (LOT 4 443 248 DU CADASTRE DU QUÉBEC) POUR Y FAIRE UN JARDIN COLLECTIF**

Considérant la demande de Carrefour Normandie St-Tite Inc. pour utiliser le lot vacant numéro 4 443 248 du cadastre du Québec, appartenant à la Ville de Saint-Tite, pour y faire un jardin collectif;

En conséquence, il est proposé par Gilles Goyette et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le Carrefour Normandie St-Tite Inc. à utiliser le lot vacant numéro 4 443 248 du cadastre du Québec pour y faire un jardin collectif.

Adoptée à l'unanimité

2025-06-180

**9.2. OCTROI D'UN CONTRAT DE SERVICES À L'ENTREPRISE INNOVISION+ INC. AUX FINS DE FOURNIR DES SERVICES D'IMPARTITION, DE SUPPORT ET DU MATÉRIEL ÉLECTORAL POUR LES PROCHAINES ÉLECTIONS MUNICIPALES**

Considérant l'offre de services reçue de la part d'Innovision+ aux fins d'assister le président d'élection et son équipe lors des prochaines élections municipales en 2025;

Considérant que ces services visent de l'impartition et de l'assistance pour l'accomplissement des démarches électorales ainsi que la fourniture de matériel électoral;

Considérant que l'offre de services est sur une base unitaire et donc que la dépense variera selon certains facteurs (nombre d'électeurs, besoin réel en matériel, nombre de saisies, etc.);

Considérant qu'il s'agit d'une dépense d'environ 6 500\$ taxes incluses pour les services d'impartition et d'assistance et d'environ 2 000\$ taxes incluses pour le matériel;



## Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite

Considérant que cette dépense doit être payée à même le poste budgétaire afférent aux élections municipales;

Considérant que ce contrat peut être attribué de gré à gré en vertu du Règlement numéro 435-2018 sur la gestion contractuelle de la Ville;

Considérant qu'après analyse de l'offre de services, il est opportun d'octroyer le contrat de gré à gré;

En conséquence, il est proposé par Yvon Laforme et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite octroie un contrat à Innovision+ inc. pour l'obtention de services d'impartition, d'assistance dans les démarches électorales et d'obtention de matériel électoral;

Que le greffier de la Ville soit autorisé à signer ce contrat et à faire toute chose nécessaire pour donner plein et entier effet à la présente résolution et à ce contrat.

Adoptée à l'unanimité

2025-06-181

### **9.3. DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE AFIN QU'IL PROCÈDE LUI-MÊME À L'INSTALLATION DE LA SIGNALISATION SUR LA ROUTE 153 DURANT LE FESTIVAL WESTERN ÉDITION 2025**

Considérant que l'évènement du Festival Western St-Tite en sera à sa 57<sup>e</sup> édition en septembre 2025;

Considérant que plusieurs rencontres et discussions ont lieu à chaque année avec tous les intervenants, concernant la sécurité en général et plus particulièrement la sécurité routière sur la Route 153 pendant l'évènement du Festival Western de Saint-Tite;

Considérant que dans le cadre de cet évènement, plusieurs panneaux de signalisation doivent être installés de façon temporaire sur la Route 153;

Considérant qu'à la suite de ces discussions et rencontres, il a été convenu de demander au Ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec d'installer sur la Route 153 les différents panneaux de signalisation requis pour assurer la sécurité de cette route durant le Festival;

En conséquence, il est proposé par Gilles Goyette et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite demande au Ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec d'installer les différents panneaux de signalisation requis sur la Route 153 durant le Festival Western.



Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Saint-Tite

Adoptée à l'unanimité

**10. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Début: 19h12

Fin: 19h26

**2025-06-182 11. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Josée Chouinard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité

Annie Pronovost, Mairesse

Simon Parisé, Greffier

ANNEXE

Voir les documents brochés sur la ~~prochain~~ page.

PRÉCÉDENTE  
S.P.